



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 mai 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Segment de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Déclaration présentée par Maryknoll Sisters of St. Dominic, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



## Déclaration

Nous espérons que, lors du prochain segment de haut niveau, la consolidation de la paix comme condition préalable à la coopération et au développement sera considérée comme une priorité. Dans son rapport daté du 26 juillet 2013, intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 », le Secrétaire général déclare qu'en 2000, les États membres se sont engagés en faveur du développement, de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, mais les guerres continuent de ravager les continents.

Nous déplorons le fait que les machines de guerre détruisent des vies, bombardent les villes et gaspillent les ressources naturelles qui pourraient être utilisées pour le développement. Nous sommes attristés par la destruction des édifices, des routes et des ponts qui ont isolé les communautés et les ont privées de l'aide humanitaire. Dans de nombreux pays, les mines terrestres ont isolé les communautés de leurs terres agricoles si bien qu'elles sont mal nourries et affamées. En outre, les efforts déployés par les organisations de la société civile pour atteindre ces communautés et leur apporter une aide humanitaire ont été contrariés par les conflits incessants, la violence et la guerre. Quatre religieuses ont perdu la vie en tentant d'aider des victimes de la violence dans un pays ravagé par la guerre. Nos vies et celles des personnes avec qui nous travaillons sont constamment mises en danger. Dans cette atmosphère de guerre, la collaboration en faveur du développement devient une entreprise périlleuse.

L'absence de paix dans de nombreux territoires a exacerbé la pauvreté dans des pays pourtant riches en ressources naturelles. La coopération en faveur du développement ne peut voir le jour que s'il existe un climat de confiance et de réciprocité entre les nations. Cela permet d'instaurer la dignité et le respect pour les deux parties. Le Secrétaire général parle d'une vie de dignité pour tous, qui peut être définie comme une vie fondée sur le respect des droits de l'homme, et il considère le développement comme un instrument qui permet de promouvoir cette dignité. En outre, le principe de la justice garantit la stabilité et la durabilité des partenariats de développement en favorisant la coopération et l'émancipation des deux parties.

L'examen des questions relatives à la coopération pour le développement doit être guidé par le principe des relations équitables, sachant qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques protégeant la dignité de la communauté de vie et l'intégrité de la Terre. Il est important de réaliser qu'il n'y a pas de paix sans justice et que sans paix il n'y a pas de fondation solide pour soutenir la coopération en faveur du développement. Par conséquent, les responsables politiques doivent honorer leurs engagements et cesser de financer les guerres pour financer la paix et la sécurité. Ainsi seulement, nous forgerons de nos épées des socs, et de nos lances, des faucilles.